



| | | |
|--|---|---|
|  <p>académie Nancy-Metz</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>  | <p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau des examens supérieurs et spécialisés 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>03.83.86.22.78 Mail : ce.dec2@ac-nancy-metz.fr</p> | <p><u>NOTICE EXPLICATIVE</u> <u>D'INSCRIPTION</u></p> <p>CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</p> <p>SESSION 2020</p> |
| INSCRIPTIONS | | |
| DATES D'INSCRIPTION | DU 6 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2019 | |
| INSCRIPTION | <p>Les inscriptions pour la session 2020 se font à l'adresse suivante : https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html ☞ <i>Cliquer sur l'onglet de l'examen concerné</i></p> | |
| RETOUR DES DOSSIERS | <p>La fiche récapitulative d'inscription pour la session 2020, vérifiée et signée, doit être retournée à l'adresse suivante, accompagnée des pièces justificatives demandées, au plus tard le vendredi 13 décembre 2019, le cachet de la poste faisant foi :</p> <p style="text-align: center;">RECTORAT DE L'ACADEMIE NANCY-METZ DEC2 – Bureau des Examens Spécialisés 2 rue Philippe De Gueldres CO 30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Pour les candidats scolaires, ces documents seront à remettre à votre établissement qui se chargera de les communiquer à nos services.</p> <p>La candidature n'est enregistrée qu'après réception du dossier complet signé. ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.</p> | |
| DOSSIER D'INSCRIPTION | | |
| PIECES A JOINDRE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Copie du diplôme de BTS en Economie Sociale et Familiale ➤ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité. ➤ Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de vingt-cinq ans. Ces pièces sont conservées dans l'établissement pour les candidats scolaires. <i>Les candidats âgés de plus de vingt-cinq ans n'ont pas de justificatif à produire.</i> ➤ Certificat de scolarité de l'établissement ou du centre de formation habilité. ➤ Relevé de notes du DECESF si vous avez échoué à une précédente session. | |

DISPENSES

- **VAE** : fournir la notification de résultats si vous avez obtenu une validation d'acquis de l'expérience partielle du diplôme permettant de bénéficier des dispenses.
- **Dispense d'épreuves** : fournir une copie de l'un des diplômes suivants dans le cas d'une demande de dispense de certaines épreuves :
 - Diplôme Universitaire de Technologie « carrières sociales » (DUT CS)
 - Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DE ASS)
 - Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)
 - Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)
 - Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

Diplômes ouvrant droit à dispense :

| | BTS ESF | DUT CS ttes options | DUT CS opt. AS et ASSC | DEASS | DEES | DEETS | DEEJE |
|-------|------------|---------------------------|---------------------------------|-------|------|-------|-------|
| DC1A | | | | | | | |
| DC1B | | | | | | | |
| DC1C | | | | | | | |
| DC2AB | | | | | | | |
| DC2C | | | | | | | |
| DC3 | | | | | | | |
| DC4A | | | | | | | |
| DC4B | | | | | | | |

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous devez remplir les conditions suivantes :

- 540 heures d'enseignement en établissement de formation.
- 560 heures (16 semaines sur un ou deux sites qualifiants) de stage professionnel auprès d'un conseiller en économie sociale et familiale.
- Conformément à l'arrêté du 1^{er} septembre 2009, vous ne pouvez vous présenter que si vous êtes **inscrit en centre de formation**.
- Il n'y a **pas de forme progressive** : si vous êtes inscrit pour la première fois, vous devez présenter l'ensemble des épreuves
- L'inscription à l'examen ne porte que sur les domaines de compétences suivants : DC1C, DC2AB, DC3 et DC4B.

Les autres DC ne peuvent être validés que par dispenses d'épreuves ou VAE.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes invités à prendre connaissance de la note de procédure et du tutoriel disponibles sur le site de l'Académie de Nancy-Metz :

www.ac-nancy-metz.fr

↳ Cliquer sur «EXAMENS »

↳ Cliquer sur « Aménagement d'épreuve »

Les demandes d'aménagements d'épreuves se feront via l'application **DECADE** :
du **mardi 1 octobre 2019**
au **vendredi 15 novembre 2019**